

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 19 DÉCEMBRE 2022, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE, SIMON BRUNELLE.**

Sont présents :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5

Sont absents :

- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

La secrétaire-trésorière adjointe, Madame Lyne Bertrand agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h00.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Simon Brunelle, maire, fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

2799-12-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard doit adopter des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 présentant des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont prévu les prévisions budgétaires 2023 suivantes :

#### REVENUS

Taxes foncières	540 982,00 \$
Taxes, compensation et tarification	140 685,00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	8 643,00 \$
Transfert	79 204,00 \$
Services rendus	17 537,00 \$
Impositions de droits	21 297,00 \$
Intérêts sur arrérages	2 000,00 \$
Intérêts sur placements	4 850,00 \$
Autres revenus	2 250,00 \$

<b>Total</b>	<b>817 448,00 \$</b>
--------------	----------------------

## DÉPENSES

Administration générale	328 535,00 \$
Sécurité publique	105 091,00 \$
Transport	159 000,00 \$
Hygiène du milieu	134 072,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	19 798,00 \$
Loisirs et culture	36 229,00 \$
Frais de financement	11 223,00 \$
<b>Total</b>	<b>793 948,00 \$</b>

**Excédent (déficit) de fonctionnements avant conciliation à des fins fiscales** **23 500,00 \$**

## CONCILIATION À DES FINS FISCALES

### Financement

Remboursement de la dette à long terme (23 500,00 \$)

### Affectations

Activités d'investissement (0,00 \$)

Excédent accumulé (0,00 \$)

**Sous-total** **(23 500,00 \$)**

**Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales** **(0,00 \$)**

2800-12-22 EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 tel que déposées.

**ADOPTÉE**

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2801-12-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 20h20.

**ADOPTÉE**

Je, Simon Brunelle, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 142.3 C-27.1 du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Simon Brunelle

Maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Bertrand

Secrétaire-trésorière adjointe